

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 août 2022 à 12 h 01, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin, formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan et François Séguin.

### *Minute de réflexion*

#### **22-08-0681 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 août 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **22-08-0682 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-307 / Zonage / Interdiction des services personnels et domestiques (97) de type cimetièrre (9732) et des organisations religieuses (981) de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » / Zone P2-505**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-307 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage no 1275 afin d'interdire, dans la zone P2-505, les services personnels et domestiques (97) de type cimetièrre (9732) et les organisations religieuses (981) de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

#### **22-08-0683 Avis de motion / Règlement n° 1275-307 / Zonage / Interdiction des services personnels et domestiques (97) de type cimetièrre (9732) et des organisations religieuses (981) de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » / Zone P2-505**

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'interdire, dans la zone P2-505, les services personnels et domestiques (97) de type cimetièrre (9732) et les organisations religieuses (981) de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) ».

**22-08-0684 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**22-08-0685 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 12 h 03 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Olivier Van Neste, directeur général  
Greffier par intérim